

Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2018

Le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) s'est réuni pour sa dix-septième séance ce lundi 11 juin 2018.

Sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, le Haut Conseil a actualisé son diagnostic des risques et des vulnérabilités potentielles susceptibles d'affecter le secteur financier français, à la lumière notamment des développements intervenus depuis sa dernière réunion en mars 2018.

Conformément à la vocation préventive de la politique macroprudentielle, au vu du contexte macroéconomique favorable et constatant la poursuite de l'accélération du cycle financier, le Haut Conseil a adopté la proposition du Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, de relever le taux du coussin contracyclique de manière modérée à 0,25 %.

Le Haut Conseil prend note des prévisions de la Banque de France et du Programme de Stabilité qui anticipent pour la France une croissance économique vigoureuse, supérieure à son potentiel pour les prochaines années, tout en étant vigilant aux facteurs d'incertitude conjoncturels et politiques susceptibles de faire peser un risque sur la croissance.

Le Haut Conseil constate aussi que, sur les marchés financiers, le risque d'une réappréciation des primes de risque augmente dans un contexte où les valorisations sur les marchés financiers continuent leur progression, indiquant un appétit pour le risque élevé.

Le Haut Conseil observe par ailleurs que l'endettement du secteur privé non financier continue de croître et atteint 130,2 % du PIB au 4^e trimestre 2017 (58,4 % pour les ménages et 71,8 % pour les sociétés non-financières, SNF). La dynamique observée ces dernières années contraste avec celle des autres économies de la zone euro et a conduit la France à un niveau d'endettement désormais supérieur à la moyenne de la zone euro comme à ceux de nos principaux partenaires.

Pour les SNF, la hausse de l'endettement est portée par la progression de la dette de marché mais aussi par le crédit bancaire qui continue d'augmenter (+5,1% sur un an en avril 2018). La progression du crédit concerne toutes les tailles d'entreprises.

Dans ce contexte, le HCSF a publié le 11 mai 2018 l'adoption d'une mesure macroprudentielle permettant de limiter à un niveau de 5 % de leurs fonds propres éligibles les expositions des banques systémiques françaises aux entreprises les plus endettées résidant en France.

Depuis sa séance de mars 2018, le Haut Conseil a mené une série d'entretiens avec les acteurs pour analyser le dynamisme des opérations de financement à effet de levier (opérations de leverage buy out, LBO), ou relevant plus généralement du segment de la *leverage finance*. Ces

segments sont en forte croissance au cours des derniers trimestres. Le Haut Conseil note que cette évolution se conjugue d'un assouplissement des clauses contractuelles et d'un fort appétit pour le risque des investisseurs.

Le crédit aux ménages progresse également à un rythme soutenu : +5,7 % sur un an en avril 2018 avec un encours principalement porté par le crédit immobilier. Les prix de l'immobilier augmentent également (+3,9% au niveau national au 4^e trimestre 2017) et cette hausse s'accompagne d'un certain assouplissement des conditions d'octroi. À ce stade, le Haut Conseil considère que les risques de crédit correspondants sont diffus compte-tenu des modalités des emprunts immobiliers, principalement rémunérés à taux fixe et assortis d'un cautionnement. Il reste vigilant quant à l'évolution des conditions d'octroi, notamment à l'effet de la production des crédits immobiliers sur la structure des bilans des banques.

Fort de ces éléments qui confirment le diagnostic de ses réunions précédentes et alors qu'il se tenait prêt à agir depuis quelques trimestres, le Haut Conseil a adopté, dans une logique préventive, la proposition du Gouverneur de la Banque de France d'un relèvement du taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique à 0,25% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises. Les banques auront 12 mois à compter du 1^{er} Juillet 2018 pour se conformer à la nouvelle exigence.

En lien avec sa nature contracyclique, le coussin de fonds propres ainsi constitué de façon préventive a vocation à être utilisé en cas de retournement de cycle, son relâchement permettant aux banques de mobiliser cette réserve de capital pour maintenir ultérieurement leur offre de crédit, notamment aux petites et moyennes entreprises qui sont les plus dépendantes du financement bancaire.

Ce projet de décision sera notifié à la BCE pour non-objection. Le cas échéant, il sera adopté avant le 1^{er} juillet 2018. Cette décision ainsi que les éléments explicatifs associés seront publiés au *Journal Officiel de la République Française* et sur le site du HCSF.

De plus, au titre de la réciprocité automatique et obligatoire, le coussin contracyclique décidé par le HCSF sera applicable à l'ensemble des banques de l'UE et de l'Espace Économique Européen à proportion de leurs expositions en France.

Par ailleurs, le Haut Conseil a adopté son rapport annuel au Parlement au terme de sa quatrième année d'exercice et en a décidé la publication prochaine.